



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIVIERE
SEANCE DU VENDREDI 9 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : Le 03/07/2021

L'an deux mille vingt un, le vendredi 9 juillet à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Monsieur Gilles SECQ,
- Monsieur Grégory VASSAUX,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,

Étaient absentes excusées :

- Madame Marie-Paule LEROY donne pouvoir à Monsieur Alain CONTART.
- Madame Apolline GUILLAUME donne pouvoir à Madame Audrey GUILLAUME

- Monsieur Julien KULAS donne pouvoir à Madame Christine DEBAL.
- Monsieur Jérémy FAUCON

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

Aucune objection n'est formulée à la lecture des comptes rendus du 2 et 9 avril 2021

1^{er} Sujet non inscrit à l'ODJ : compte-rendu des séances

Monsieur le maire aborde la question des comptes-rendus de séances. Il fait part de la quantité de travail très lourde que leur rédaction engendre pour le secrétaire de mairie et lui-même (allers-retours avec les conseillers pour correction). Il se demande donc si la production d'un verbatim ne serait pas à même de retranscrire fidèlement les débats, comme le font certaines communes comme Achicourt. Il reconnaît que cette solution va générer un gros volume d'écriture, et donc une difficulté pratique pour la diffusion dans le bulletin. Une solution pourrait être de proposer une version papier aux seuls habitants qui en feraient la demande, en plus de l'affichage en mairie.

Monsieur Gilles Secq signale que certains logiciels permettent de faciliter la saisie de débats, moyennant un temps d'apprentissage. Il pense aussi que le volume de papier serait conséquent, et rendrait difficile la diffusion dans les boîtes aux lettres. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux garder quand même une synthèse telle qu'elle est produite actuellement, en plus d'une mise en ligne sur le site communal. Cette synthèse pourrait être assurée par un groupe de conseillers afin de décharger le travail de M.le secrétaire de mairie.

Monsieur Gabriel Bertein mentionne la remarque faite dans la réunion précédente sur la nécessité de demander aux conseillers qui doit être le secrétaire de séance.

Monsieur Gilles Secq précise que c'est la loi qui le demande.

Monsieur Gabriel Bertein insiste sur la lourdeur de travail exigé pour la production de ces synthèses, alors qu'un verbatim serait moins sujet à interprétation, et demande l'avis des conseiller(e)s.

Monsieur Vincent Ziolkowski pose la question de l'économie de travail si on doit produire un verbatim en plus de la synthèse. Cela dépendra selon lui du niveau de détail qu'on demandera à la synthèse.

Monsieur Gabriel Bertein pense qu'un verbatim remplacerait la synthèse appréciée par les habitants avec un niveau de fidélité supérieur.

Monsieur Olivier Andrieux n'était pas favorable jusqu'à présent à cette solution dans la mesure où elle ne pourrait plus figurer dans le bulletin. Il suggère de rendre disponible le verbatim sur le site internet communal, et également sous la forme papier disponible en mairie.

Monsieur Vincent Ziolkowski pense que les habitants lisent le compte-rendu.

Madame Christine Debal trouve qu'il faut maintenir le CR dans le bulletin, quelle qu'en soit la forme.

Monsieur Vincent Ziolkowski envisage une formule mixte combinant une synthèse des points débattus et un retour au verbatim pour les débats, tout en craignant la difficulté pour un habitant de devoir se déplacer en mairie.

Monsieur Gabriel Bertein rappelle l'existence de l'enregistrement qui est rendu public.

Monsieur Alain Contart dit que ce verbatim peut être affiché en mairie.

Madame Christine Debal objecte que les habitants qui travaillent aux heures ouvrables ne pourront pas se déplacer en mairie.

Monsieur Gilles Secq se déclare volontaire pour s'occuper du verbatim malgré la lourdeur de la tâche. La synthèse pourrait être proposée par un groupe de travail, ce qui serait autant de temps gagné pour Monsieur le secrétaire de mairie. Il ne resterait ensuite qu'à le valider. S'il venait à engendrer trop de controverses, on pourrait facilement revenir à la formule originelle.

Monsieur Gabriel Bertein est soucieux de permettre aux lecteurs de ne pas passer à côté du sens des propos. Il y aurait donc 2 formules : les CR très synthétiques, et les verbatim qui seraient le reflet complet des débats.

Il s'assure de nouveau du concours de Monsieur Gilles Secq pour se charger de ce travail. Ce dernier confirme.

Monsieur le maire demande l'avis de tous.

Madame Audrey Guillaume s'enquiert de la personne qui va se charger de cette tâche très ardue. Elle se demande comment la commune d'Achicourt procède et s'ils ont un logiciel dédié.

Monsieur Gabriel Bertein suggère de se renseigner, et fait observer que la production d'un verbatim doit aller de pair avec une discipline de prise de parole aux fins de compréhension.

Monsieur Gilles Secq précise que les logiciels ne permettent pas de retranscrire directement les débats : l'opérateur doit les répéter devant un micro

Madame Audrey Guillaume ajoute que l'accroissement de papier nécessité par l'impression ne serait pas très écologique. Elle pense qu'il faut quand même présenter une synthèse dans le bulletin, car c'est ce qui est lu.

Monsieur Loïc Oger résume : il pourrait y avoir une synthèse réduite plus ou moins au résultat des délibérations dans le bulletin, et un verbatim disponible sur demande. Il penche pour cette expérimentation.

Madame Brigitte Grenier trouve que le volume d'un verbatim est valable s'il amène plus de sérénité dans les séances de CM.

Monsieur Alain Contart trouve qu'il ne faut pas hésiter à se faire aider d'un logiciel s'il en existe. Il demande qu'on explique les limites de ces logiciels, et leur coût. Il évoque l'aide apportée par un groupe de travail.

Monsieur Gilles Secq explique que le logiciel ne reconnaît pas les timbres de voix. Il estime à 10 h le temps de travail à consacrer au verbatim d'un débat de 2 h.

Monsieur Olivier Andrieux juge très compliqué d'ajouter un verbatim dans le bulletin.

Monsieur Grégory Vassaux demande quel est le temps consacré actuellement à cette synthèse.

Monsieur Gabriel Bertein ne l'a pas calculé. Il faut prendre en compte les corrections des conseillers. Il a aidé Monsieur le secrétaire de mairie, car c'est compliqué de confier l'intégralité du compte-rendu sur ces sujets. Monsieur le secrétaire de mairie prend les notes qu'il soumet ensuite à Monsieur le maire. Il faut ensuite intégrer les remarques des uns et des autres, ce qui est très bien, mais qui occasionne d'autant plus de travail. Monsieur le maire pense qu'on peut trouver une meilleure solution.

Monsieur Grégory Vassaux observe qu'un compromis entre une synthèse trop minimaliste et un verbatim serait utile à trouver. Cela justifie de connaître le temps alloué actuellement pour ce travail.

Monsieur Gabriel Bertein mentionne le temps passé à prendre en compte les remarques des conseillers, et à recorriger ce qui ne reflète pas exactement sa pensée.

Monsieur Grégory Vassaux remarque que ce temps de correction sera passé de toute façon pour établir la synthèse. Il pose la question de la prise en charge de ce travail par une société extérieure qui serait de surcroît garante de l'objectivité.

Monsieur Gabriel Bertein se montre réservé sur cette éventualité : il estime que le conseil doit être capable de produire ce travail, le verbatim complet devant servir à produire la synthèse.

Madame Christine Debal s'inquiète de la réduction attendue de cette synthèse par rapport au compte-rendu délivré actuellement aux habitants.

Monsieur Gabriel Bertein rassure sur la réduction opérée, mais souhaiterait gagner en synthèse

Monsieur Gabriel Bertein demande l'avis des conseillers sur la diffusion à tous les habitants de cette synthèse. Il est persuadé que les gens apprécient de la lire, à l'inverse des enregistrements qui n'intéressent probablement que les Riviérois(e)s voulant entendre la teneur des débats. Une synthèse et un verbatim se complèteraient pour offrir une information complète.

Monsieur Gilles Secq demande pourquoi un seul enregistrement est disponible sur le site de la mairie. Il mentionne le commentaire de certains habitants qui trouvent décourageant de devoir attendre plusieurs minutes inaudibles avant de pouvoir écouter la séance.

Monsieur Olivier Andrieux précise que c'est le dernier enregistrement validé qui est en ligne.

Monsieur Gabriel Bertein rappelle qu'il faut également vérifier s'il ne reste pas des passages à brouiller pour assurer la confidentialité de certaines personnes mentionnées dans les propos. Il faut tout réécouter, ce qui est très long.

Monsieur Gilles Secq suggère que cette tâche pourrait aussi être confiée à un groupe de travail. Il revient sur les enregistrements disponibles en ligne : ils sont très anciens, et n'ont pas été suivis des autres séances.

Monsieur Gabriel Bertein ne sait plus si les enregistrements ultérieurs ont été vérifiés. Un petit groupe de travail pourrait aussi s'y consacrer. Ensuite, il n'y aurait pas de raisons que les enregistrements ne soient pas diffusés.

Il demande si l'assemblée est d'accord pour essayer ce nouveau système, et si Monsieur Gilles Secq veut bien prendre en charge le prochain verbatim, y compris avec d'autres conseiller(e)s.

Madame Audrey Guillaume accepte de participer au travail de synthèse.

Monsieur Gabriel Bertein entérine cette expérimentation.

ODJ SUJET N°1 : Remplacement de Madame Justine Carincotte au sein de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de Madame Justine Carincotte de la commission de contrôle des listes électorales, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination. Il a contacté Madame Marie-Paule Leroy pour savoir si cela l'aurait intéressée, compte tenu de sa connaissance des familles riviéroises. Elle s'est montrée d'accord pour être candidate.

Monsieur le maire précise que d'autres conseiller(e)s peuvent faire acte de candidature, à l'exception du maire et des adjoints, et que les réunions sont annuelles.

Monsieur Gilles Secq se porte candidat.

Monsieur Gabriel Bertein demande si d'autres personnes sont intéressées.

Monsieur Gilles Secq demande pourquoi le fait de connaître les familles du village est un avantage. S'il comprend qu'en matière d'action sociale ce soit un atout, il lui semble en revanche qu'en matière de légalité, tou(te)s les Riviérois(es) devraient être traité(e)s à égalité. Il se réfère à l'année des élections municipales : la question était de savoir si un habitant était encore électeur ou pas, et qu'il ne s'agissait pas de savoir si une famille était ancienne, mais seulement de se renseigner.

Monsieur Gabriel Bertein explique qu'à l'occasion du dernier travail de la commission, il avait pu apprécier l'avantage tiré de la connaissance des familles exercé par Monsieur Jean-Claude Desailly. Cela lui a paru être très utile pour opérer une première sélection

Monsieur Jean-Claude Desailly n'estime pas normal que les électeurs qui n'habitent plus à Rivière ne figurent plus sur les listes.

Monsieur Gilles Secq craint qu'il y ait 2 traitements : les électeurs qu'on connaît, et ceux qu'on ne connaît pas.

Monsieur Jean-Claude Desailly objecte que le secrétaire de mairie envoie un courrier, qu'on connaisse les familles ou non.

Madame Audrey Guillaume explique que le secrétaire de mairie prépare une liste comprenant les nouveaux inscrits aux fins de vérification, et qu'à cette étape la connaissance des familles par Monsieur Jean-Claude Desailly s'est révélée très utile afin de savoir si les enfants habitent encore à Rivière au-delà de 25 ans, l'âge au-delà duquel ils ne sont plus rattachés au domicile parental. Dans ce cas, Monsieur le secrétaire de mairie leur envoie un courrier afin de savoir si les enfants habitent encore à Rivière.

Monsieur Gilles Secq demande si l'avantage de connaître les familles est de faire gagner du temps

Madame Audrey Guillaume et **Monsieur Jean-Claude Desailly** confirment qu'il s'agit bien d'un gain de temps

Monsieur Gabriel Bertein ajoute que c'est utile aussi pour faire une vraie sélection, et qu'à cet égard il faut absolument qu'une ou deux personnes dans la commission aient cette connaissance des familles

Monsieur Gilles Secq objecte que les connaître n'empêche pas qu'un courrier leur sera adressé de toute façon par le Monsieur le secrétaire de mairie.

Monsieur Gabriel Bertein tempère : c'est uniquement sur la base des gens sélectionnés qu'un courrier est envoyé.

Monsieur Gilles Secq se demande s'il existe des critères précis

Madame Christine Debal répond à titre d'exemple qu'un enfant de plus de 25 ans ne sera pas questionné s'il est encore en étude

Madame Audrey Guillaume détaille : un courrier est envoyé uniquement en cas de doute.

Monsieur Jean-Claude Desailly signale que les gens doivent répondre, qu'on les connaisse ou pas.

Monsieur Gilles Secq se rassure de savoir que le traitement est identique pour tout le monde.

Monsieur Gabriel Bertein demande combien de noms ont été sélectionnés dans la dernière commission.

Monsieur Jean-Claude Desailly évalue le nombre à une trentaine

Madame Audrey Guillaume oui, je pense qu'on en avait fait quand même pas mal

Monsieur Gabriel Bertein évoque les élections présidentielles à venir : ce travail va devoir être fait en septembre sur la base de ce qui avait déjà été produit par la commission avant les dernières élections.

Monsieur Loïc Oger trouve le ciblage par la commission est utile et économise du temps à Monsieur le secrétaire de mairie pour savoir à qui on envoie des courriers ou pas.

Monsieur Gilles Secq ne comprend pas : tout le monde ne reçoit donc pas de courrier parmi les électeurs ciblés sur des critères précis ? Cela lui pose problème que ce ne soit pas vérifié systématiquement.

Madame Christine Debal objecte que si on est certain, il n'y a pas de raison de s'inquiéter

Monsieur Gabriel Bertein clarifie : les 30 personnes sélectionnées vont toutes recevoir un courrier.

Madame Audrey Guillaume détaille : on demande si les enfants sont encore à domicile, si les propriétaires de terrains qui n'habitent plus à Rivière souhaitent rester sur les listes comme la loi les y autorise. Il est également question d'indiquer les démarches à effectuer en cas de déménagement. Monsieur le secrétaire de mairie enverra les courriers en septembre. Une nouvelle commission électorale serait organisée en novembre, le temps de traiter les réponses avant les présidentielles.

Monsieur Gilles Secq demande s'il y a des délais légaux minimum afin de laisser aux électeurs le temps de répondre

Madame Audrey Guillaume le rassure, dans la mesure où les gens répondent. A l'inverse, on ne peut rien faire.

Monsieur Gilles Secq s'inquiète : s'ils ne répondent pas, il n'y a pas de rappel ?

Monsieur le secrétaire de mairie envisage la possibilité d'envoyer un rappel en recommandé dans ce cas. La radiation d'un électeur doit se baser sur un faisceau d'indices.

Monsieur Gabriel Bertein demande de conclure et de passer au vote entre Madame Marie-Paule Leroy et Monsieur Gilles Secq.

Monsieur Gilles Secq expose qu'un vote entre des candidats doit se dérouler selon la procédure du scrutin secret. L'esprit de cette procédure est de soustraire les conseillers au jugement des conseillers avec lesquels ils s'entendent, par exemple.

Interruption pour chercher l'urne

Monsieur Vincent Ziolkowski demande si les procurations sont utilisées pour ce vote

Monsieur Gabriel Bertein rappelle que les personnes qui ont une procuration doivent voter.

Monsieur Gilles Secq précise que le choix de voter au scrutin secret est soumis à l'approbation du quart des conseillers, et que c'est seulement dans ce cas que les procurations ne peuvent pas être utilisées.

Monsieur Gabriel Bertein remarque que tout le monde est d'accord, sauf si quelqu'un veut immédiatement exprimer son opposition.

Monsieur Gilles Secq conseille de s'en assurer

Monsieur Gabriel Bertein s'assure que personne ne s'oppose à ce mode de scrutin

Monsieur le secrétaire de mairie pose une question sur les procurations

Monsieur Jean-Claude Desailly se renseigne sur les conséquences de l'absence de Madame Marie-Paule Leroy

Monsieur Gabriel Bertein répond que Madame Marie-Paule Leroy se portait candidate par message

Le vote a lieu. Les résultats révèlent une égalité de voix (7 pour Mme Marie-Paule Leroy, 7 voix pour M. Gilles Secq). Le conseil se pose la question de la règle en vigueur dans ce cas. Monsieur Gilles Secq ne la connaît pas. Monsieur Loïc Oger évoque la prépondérance de la voix du maire dans ce cas, ce que dément Monsieur Gilles Secq dans un vote à scrutin secret. Madame Audrey Guillaume suggère la prépondérance de l'âge.

Monsieur Gilles Secq propose d'en rester à ce résultat, et d'attendre le prochain conseil pour faire jouer la règle dès qu'elle sera connue.

Monsieur Gabriel Bertein demande à Monsieur Jean-Claude Desailly s'il connaît la loi à ce sujet

Monsieur Jean-Claude Desailly dit qu'il ne la connaît pas,

Monsieur Gabriel Bertein propose de mettre le vote en attente et de se renseigner, et demande si tout le monde est d'accord pour appliquer la règle quand elle sera connue.

ODJ Sujet N°2 : décision modificative aux comptes « 74835 :Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation » et « 002 : Résultat de fonctionnement reporté »

Monsieur Gabriel Bertein demande à Monsieur le secrétaire de mairie d'expliquer le 2^{ème} point à l'ordre du jour.

Monsieur le secrétaire de mairie explique qu'en l'absence de vote sur la taxe d'habitation (TH) en 2021, il n'y a pas de raison de garder la ligne de compte afférente à la compensation par l'Etat des exonérations de TH. Ce qui a été voté, c'est le résultat 2020 qui montrait un déficit d'investissement de 34410,74 €. Le résultat étant de 694984,18€, on avait pris dans ces 34410,74€ pour rembourser le déficit des investissements de 2020. Lors du vote du budget, les 694984,18€ avaient été inscrits à la ligne de compte N°002. Il faut donc désormais enlever les 34410,74€, ce qui modifie la ligne 002 qui sera ramenée à 560573,44€.

Monsieur Gabriel Bertein ajoute que cette modification d'écriture n'a pas d'impact. Il regrette que la première lecture du budget par les vérificateurs du trésor public ne soit pas assortie d'une mise en garde avant le vote du budget, ce qui a pour conséquence de devoir rectifier ce point à leur demande.

Monsieur Gabriel Bertein soumet les 2 modifications au vote.

Monsieur Loïc Oger demande si la modification des 17000 € (17828) ne sera modifiée qu'en recettes

Monsieur Gabriel Bertein confirme, le budget étant excédentaire. Il attire l'attention sur les économies qui sont à rechercher sur les différentes lignes, ce qui est le travail de la commission finances qui exerce une analyse plus fine.

Il est proposé au conseil municipal de voter pour les modifications budgétaires suivantes :

Recettes de fonctionnement – chapitre 74 : compte 74835 : - 17 828€

Recettes de fonctionnement – chapitre 002 : compte 002 : - 34 410,74€

L'ensemble du conseil vote pour les modifications budgétaires. 14 pour.

ODJ Sujet N°3 : Conventionnement pour le plan de relance de l'éducation nationale

Monsieur le secrétaire de mairie expose : l'assemblée délibérante est appelée à voter l'autorisation de conventionnement par le maire suite à l'acceptation de la subvention demandée par le conseil municipal.

Monsieur Vincent Ziolkowski demande si c'est sur présentation de facture.

Monsieur le secrétaire de mairie lui dit que non, la commune dispose seulement du prévisionnel : 10700€ sont prévus, le comptable demandera ensuite la certification des dépenses ; ce qui est l'usage habituel. La demande d'avance est une démarche spécifique, sinon, c'est après.

Monsieur le secrétaire de mairie oui, après on peut demander des avances, je crois que c'est au maximum à hauteur de 80%, mais ça c'est une démarche spéciale ; dans le cas général, c'est après

Monsieur Gabriel Bertein on peut envoyer le détail du conventionnement aux personnes qui souhaitent l'avoir pour comprendre.

Il faut procéder au vote. Qui est pour donner l'autorisation de valider ce conventionnement ?

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer la convention. 14 pour.

ODJ Sujet N°4 : Tarif pour la cantine/garderie pour l'année 2021/2022

Monsieur Loïc Oger indique que le groupe « école » s'est réuni pour travailler sur la revalorisation des tarifs de la cantine et de la garderie. Il rappelle que les services de la cantine et de garderie ont deux sources de financement : les usagers et le budget de la commune (impôts, contributions, dotations de fonctionnement).

Concernant les tarifs de la cantine, le groupe a travaillé à une tarification selon les modalités suivantes.

Une analyse a tout d'abord été menée sur les tarifs pratiqués les années précédentes. Le groupe a constaté qu'une famille extérieure avec 2 enfants payaient moins cher qu'une famille riviéroise pour un enfant. Cette situation est difficilement compréhensible dans la mesure où les familles riviéroises contribuent à l'impôt de Rivière alors qu'une famille extérieure paye uniquement le prix du repas.

Ensuite, il faut prendre en compte que le prestataire API augmente chaque année le prix du repas sur la base d'un indice de l'Insee qui évolue en fonction de l'inflation. Pour cette année API a augmenté son tarif de 2 centimes par repas par rapport à l'année dernière et de 3 centimes l'année précédente (cette hausse n'avait pas été répercutée sur les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2020 /2021). Le groupe propose de prendre également cet indice pour déterminer le prix du repas facturé aux familles chaque année.

Pour fixer les tarifs de 2021/2022, le groupe est parti des tarifs de l'année passée en considérant que le tarif de base est le tarif « Riviérois 1 enfant ». Est ensuite appliquée l'indexation qui, dans tous les cas, est refacturée à la commune par API. Par ailleurs, un abattement de 5% est prévu à partir du 2^{ème} enfant et 5% supplémentaires à partir du 3^{ème} enfant et plus. En revanche, pour les extérieurs, pour montrer une petite différence avec les Riviérois, la proposition est de garder un seul tarif à 4.50 € et de supprimer l'abattement de 5% pour le 2^{ème} enfant et plus.

Un tarif commensal a été également ajouté. Un commensal est une personne qui peut déjeuner à la cantine. Il s'agit d'adultes. Le prix du repas sera celui qui est fixé par API pour un adulte.

Le groupe « école » a prévu de travailler sur la détermination du coût de revient d'un repas. En moyenne le coût de revient d'un repas en restauration scolaire (dans les commune, collèges ou lycées) est aux alentours de 9 euros mais le groupe souhaite affiner le coût de revient pour Rivière

Les tarifs proposés pour la cantine sont les suivants :

TARIF CANTINE 2021-2022

RIVIEROIS

Nombre d'enfants	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
1 enfant	4,23€	4,29€
2 enfants	4,01€	4,08€
3 enfants et plus	3,80€	3,87€

EXTERIEUR

Nombre d'enfants	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
1 enfant	4,24€	4,50
2 enfants et plus	4,02€	

Monsieur Gilles SECQ demande quel sera le coût supplémentaire à l'année.

Monsieur Loïc Oger indique que pour les Riviérois, ce sera un coût de 6 cts supplémentaires par repas. Ainsi, si un enfant mange tous les jours soit 4 jours par semaine à la cantine toute l'année, cela correspond environ à 140 repas soit une augmentation de 8,40 euros pour l'année.

Concernant la garderie, **monsieur Loïc Oger** précise que les changements sont un peu plus importants. Le groupe a regardé ce qui était proposé dans d'autres communes. Généralement la facturation se fait à la demi-heure mais cette mise en place à Rivière nécessiterait un suivi important. Néanmoins, il faut que le tarif soit juste en fonction de la prestation proposée. Actuellement, le tarif qui est appliqué est le même tarif, que l'enfant arrive à 7h30 ou à 8h15-8h20 jusqu'à la fin alors que le service rendu à la famille est différent. Aussi, il est proposé une nouvelle formule basée sur des accueils courts et longs pour le matin et le soir avec 2 tarifications. Un accueil long correspondra pour le matin à une arrivée à la garderie entre 7h30 et 8h15 et l'accueil court correspondra donc à une arrivée à la garderie à partir de 8h15. Pour le soir, l'accueil court correspondra à un accueil à la garderie jusqu'à 17h30, l'accueil sera considéré comme long après 17h30.

La tarification forfaitaire pour un dépassement (au-delà de 18h30) est maintenue à 5 euros pour éviter que les familles abusent des dépassements.

Monsieur Gabriel Bertein confirme que ce tarif sera dissuasif.

Monsieur Loïc Oger précise que le groupe a voulu s'assurer en fixant les nouveaux tarifs que l'augmentation ne sera pas trop importante par rapport à l'année dernière. La proposition, de ce fait, est un accueil court (matin ou soir) à 1.50 € et un accueil long (matin ou soir) à 1.70 €. Pour les extérieurs, ce sera 2 € pour l'accueil court (matin ou soir) et 2.20 € pour les accueils longs (matin ou soir). On ne sait pas quelle conséquence ces nouvelles tarifications auront sur le budget de la commune car il n'y a pas eu d'études pour savoir combien de familles utilisaient la garderie matin et/ou soir et la durée (accueil court ou long).

Les tarifs proposés pour la garderie sont les suivants :

TARIF GARDERIE 2021-2022

Tarification pour la période 2020-2021 : Pour rappel

Période	Riviérois	Extérieur
Matin ou soir	1,67€	1,79€
Matin et soir	2,72€	2,89€

Tarifs 2021/2022

Matin	Riviérois	Extérieur
Accueil court (8h15-8h50)	1,50€	2€
Accueil long (7h30-8h50)	1,70€	2,20€
Soir	Riviérois	Extérieur

Accueil court (16h45-17h30)	1,50€	2€
Accueil long (16h45-18h30)	1,70€	2,20€
Dépassement (après 18h30)	5€	

Madame Christine Debal demande si des enfants vont à la garderie matin et soir et si des tarifs préférentiels sont mis en place dans ce cas.

Monsieur Loïc Oger répond que des enfants vont en effet à la garderie le matin et le soir mais qu'il n'y aura pas de tarif préférentiel. Les différences de tarification portent sur la distinction accueil court – accueil long.

Monsieur Vincent Ziolkowski conseille d'appliquer le forfait du dépassement d'horaire avec intelligence par exemple pas pour un retard de 5 minutes une fois.

Monsieur Loïc Oger répond que c'est ce qui est déjà fait actuellement. Il y a en effet une différence entre une famille qui est en retard et qui prévient et une famille qui dépasse régulièrement les horaires et/ou qui ne prévient pas du retard.

Madame Christine Debal demande comment, concrètement, sera mis en place le suivi pour une famille qui alterne un jour un accueil court, le lendemain un accueil long.

Monsieur Loïc Oger indique qu'un tableur avec un pointage sera mis en place ; ça ne changera rien pour les familles. C'est Delphine qui pointera, comme elle le fait actuellement, l'heure d'arrivée le matin et l'heure du départ le soir à la garderie.

Monsieur Gilles Secq demande si on connaît les familles qui mettraient leur enfant en garderie du matin et du soir et à quelles catégories socio-professionnelles elles appartiennent. En effet, si ce sont des gens qui sont obligés de travailler avec de grandes amplitudes horaires et qui n'ont pas beaucoup de revenus, le coût supplémentaire pourrait être de 140€ en plus par an.

Monsieur Loïc Oger répond que le groupe a également eu cette réflexion. Il faut savoir que les frais de garderie sont déductibles des impôts pour les enfants de moins de 6 ans.

Monsieur Gilles Secq complète en indiquant que c'est déductible ou ouvert au crédit d'impôt éventuellement. Ainsi si on prend une base de 140 euros supplémentaires à l'année, cela revient en fait à la famille à 70€ sur l'année, la hausse paraît acceptable.

Monsieur Grégory Vassaux pense que les frais liés à la garde d'enfants sont déductibles jusqu'à hauteur de 1500 €.

Monsieur Loïc Oger confirme. Il propose de voter séparément les tarifs cantine et les tarifs garderie.

Monsieur Olivier Andrieux demande comment les nouveaux tarifs de cantine et de garderie seront communiqués aux familles.

Monsieur Loïc Oger indique que l'information sera donnée avec l'inscription fin août 21. L'information sera également mise sur le site.

Monsieur Grégory Vassaux demande s'il y a beaucoup de familles extérieures avec plus de 2 enfants.

Monsieur Loïc Oger répond par la négative.

Monsieur Grégory Vassaux indique qu'il est plus avantageux en terme de coût de mettre les enfants à la garderie plutôt que chez une assistante maternelle.

Il est proposé au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de la cantine/garderie pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal, après avoir débattu, passe au vote :

12 pour

2 abstentions

DECIDE

Le conseil adopte les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année 2021-2022.

ODJ Sujet N°5 : Pass' Jeune pour les enfants de 11 ans

Monsieur Gabriel Bertein aborde le sujet du Pass'Jeune. Le sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal. La proposition qui est faite aujourd'hui est d'offrir le Pass'Jeune pour la première fois aux enfants de 11 ans de Rivière.

Monsieur Loïc Oger confirme que le conseil municipal a délibéré sur le Pass'jeune., qu'une communication a été faite sur le sujet mais la commune n'a pas reçu de demande. Il indique que les communes voisines proposent d'offrir le Pass'jeune aux enfants du village. La question se pose donc de le faire aussi à Rivière, pour le faire connaître aux familles, compte tenu de l'absence de réponse. Comme il faut avoir 11 ans révolus pour avoir le Pass'jeune, il n'est pas possible de l'offrir aux enfants qui entrent en CM2. Il serait peut-être mieux de le proposer aux Riviérois de 11 ans uniquement la 1^{ère} année. Pour rappel, les familles paient 10 € pour la carte Pass 'Jeune et la commune finance 35 €. Il est proposé que la commune prenne en charge les 10 € pour les enfants de 11 ans la 1^{ère} année en plus des 35 €. L'impact pour la commune serait de 10 € supplémentaires, sachant que pour environ une vingtaine d'enfants de 11 ans cela coûterait 200€. Il pense qu'on peut l'offrir aux jeunes afin de leur faire découvrir le Pass 'Jeune.

Madame Brigitte Grenier précise qu'il y a une convention avec l'auto-école Mathieu qui permet de bénéficier d'une réduction pour le code. Elle rappelle que le Pass jeune concerne les jeunes de 11 à 17 ans.

Madame Christine Debal demande de quelle façon le Pass' Jeune sera distribué aux enfants de 11 ans.

Monsieur Jean-Claude Desailly complète en indiquant qu'il y a peut-être des enfants qui ne vont pas à l'école à Rivière. Il faut faire attention.

Monsieur Loïc Oger répond que ce sera pour les Riviérois de 11 ans, même ceux qui ne sont pas scolarisés à Rivière.

Monsieur Gabriel Bertein répond qu'il faudra communiquer à tout le monde de manière à ne pas oublier des enfants.

Madame Brigitte Grenier indique qu'un document sur le Pass Jeune a été déposé dans les boîtes aux lettres. Elle est surprise que Rivière qui a signé la convention en début d'année n'a pas de demande alors que Beaumetz-les-Loges qui l'a signée en juin a déjà distribué 40 Pass jeune et il y a encore des demandes.

Monsieur Vincent Ziolkowski rappelle que le contexte sanitaire joue aussi, les gens n'y pensent pas forcément. Il suggère de relancer la communication rapidement.

Madame Brigitte Grenier acquiesce et précise que c'est important car le Pass jeune permet une réduction sur la carte bus que les jeunes vont acheter pour la rentrée scolaire.

Monsieur Gabriel Bertein confirme que le timing est important, qu'il ne faut pas louper le démarrage de la carte bus. Il propose au vote : offrir le Pass'Jeune pour la 1^{ère} fois aux enfants de 11 ans sans oublier quiconque en faisant la communication et la vérification qui conviennent.

Monsieur Grégory Vassaux demande si le Pass Jeune est destiné uniquement aux enfants qui le souhaitent ou s'il est offert à tous les enfants.

Monsieur Gabriel Bertein répond qu'il est proposé à tous les enfants mais si quelqu'un refuse, c'est un choix, c'est une liberté.

Madame Brigitte Grenier ajoute que les enfants intéressés doivent se rendre en mairie pour remplir le document et fournir les justificatifs demandés.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge les 1^{er} « Pass'Jeune » pour les enfants de 11 ans.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la commune à prendre en charge les 1^{er} « Pass'Jeune » pour les enfants de 11 ans. 14 pour.

ODJ Sujet N°6 : Remboursement de Monsieur le maire pour le cadeau de Mme Dumont

Monsieur Gabriel Bertein expose la situation. Après avoir cherché ce qui pourrait faire plaisir à Mme Dumont à l'occasion de son départ en retraite, il est apparu que le thème du jardin serait à même de viser juste. **Monsieur le maire** et **Madame Brigitte Grenier** ont passé du temps à essayer de trouver ce qui pourrait convenir avant de tomber d'accord sur un mini salon de jardin (petite table basse, avec un petit fauteuil) offrant un bon rapport qualité-prix. L'article n'étant plus disponible à Arras, c'est au Castorama de Hénin-Beaumont qu'il a fallu s'approvisionner. Le compte de la mairie n'étant pas connu dans cette enseigne, Monsieur le maire a avancé la somme de 299€ (il était trop tard pour créer un compte municipal). Compte tenu du montant, il demande donc au conseil d'en autoriser le remboursement.

Il est proposé au conseil municipal de voter pour le remboursement des frais avancés par Monsieur le maire concernant le cadeau pour le départ de Madame Dumont.

Le conseil municipal vote à l'unanimité (Monsieur le maire ne prend pas part au vote) pour le remboursement des frais avancés par Monsieur le maire.

Questions diverses

A. Le centre de loisirs

Monsieur Gabriel Bertein lance Monsieur Loïc Oger sur la question du centre de loisirs.

Monsieur Loïc Oger expose les statistiques du centre de loisirs qui a démarré le jeudi 8 juillet après un dernier comité de pilotage le lundi précédent.

Mois de juillet : 19 animateurs (sur Rivière et Wailly). Semaine 1 (jeudi et vendredi) : 58 enfants dont 25 à Rivière. Semaine 2 : 90 enfants dont 37 à Rivière. Semaine 3 (se terminant le 23 juillet, date de fin de session du mois de juillet.) : 93 enfants dont 43 à Rivière

Mois d'Août (sur Ransart) : 8 animateurs (recrutement d'un 9^{ème} animateur pour satisfaire aux quotas de subvention de la CAF) Semaine 1 : 68 enfants Semaine 2 : 30 enfants Semaine 3: 23 enfants

Monsieur Jean-Claude Desailly se renseigne sur le nombre d'enfants riviérois qui viennent.

Monsieur Loïc Oger aura les chiffres exacts plus tard. Il y a 3 animateurs de Rivière sur 19 en juillet, et 1 sur 9 en août. Le mois de juillet se place sous le thème du cinéma (organisé par William), celui du mois d'Août concerne l'environnement.

B. Effectifs de l'école

Monsieur Jean-Claude Desailly demande l'effectif de l'école pour la rentrée.

Monsieur Loïc Oger **Monsieur Gabriel Bertein** l'évaluent à 118

Monsieur Jean-Claude Desailly demande le nombre d'extérieurs

Monsieur Loïc Oger **Monsieur Gabriel Bertein** ne le savent pas, car cela n'a pas été indiqué au conseil d'école.

Monsieur Jean-Claude Desailly trouve que ce serait bien d'avoir le compte-rendu du conseil d'école

Monsieur Gabriel Bertein demande si tou(te)s les conseiller(e)s sont d'accord pour le consulter

Monsieur Loïc Oger rectifie le nombre d'enfants annoncés : il y en a 115.

Monsieur Gabriel Bertein donne la parole à **Monsieur Gilles Secq**

C. Tableau d'assiduité

Monsieur Gilles Secq pose la question du tableau d'assiduité des conseiller(e)s qui faisait partie des engagements de campagne, et demande ce qui empêche de le diffuser.

Monsieur Gabriel Bertein se souvient que **Monsieur Jérémy Faucon** avait proposé de faire le tableau, mais que cela n'avait pas été plus loin sans qu'il en sache la raison. Monsieur le maire se pose néanmoins la question de l'intérêt d'une telle démarche et demande à tous les conseillers s'ils sont majoritairement demandeurs

Monsieur Gilles Secq objecte que cela faisait simplement partie des engagements de campagne

Monsieur Gabriel Bertein pense qu'un engagement doit se garantir d'une utilité

Monsieur Gilles Secq répond que la nature d'un engagement c'est qu'on ne le mesure pas à l'utilité qu'il aura

Monsieur Gabriel Bertein remarque que cet engagement ne concerne pas les élus qui n'étaient pas là pour le prendre. Et qui le ferait, et comment ? car ensuite, il faudrait le maintenir à jour

Monsieur Gilles Secq souhaite pouvoir répondre aux habitants qui rappellent que c'était un engagement

Monsieur Gabriel Bertein n'a reçu aucune question à ce sujet

Monsieur Gilles Secq note que c'est aussi une partie de l'utilité des conseillers : on peut leur dire ce qu'on ne dit pas au maire

Monsieur Gabriel Bertein pose la question aux conseillers de l'intérêt d'une telle démarche

Madame Christine Debal demande quelle était la motivation de cet engagement de campagne

Monsieur Gabriel Bertein croit se souvenir que cette décision avait été prise lors de la campagne des municipales comme une forme d'engagement à participer vraiment à la vie communale, contrairement à ce qui avait pu se voir parfois lors d'autres mandats, suscitant le mécontentement des habitants.

Monsieur Gilles Secq estime que si tout va bien, il ne faut pas craindre de le mettre

Monsieur Gabriel Bertein n'a pas de craintes à titre personnel, mais plutôt des doutes sur l'utilité, compte tenu du travail prévisible. Il craint qu'on ne se rende compte au bout de 3 ans que c'était inutile.

Monsieur Gilles Secq pense que l'utilité, c'est de respecter un engagement.

Monsieur Gabriel Bertein demande l'avis des conseiller(e)s

Monsieur Loïc Oger propose de rendre publics les émargements

Monsieur Gabriel Bertein demande si la publication des procès-verbaux n'est pas suffisante

Monsieur Gilles Secq trouve que ce n'est pas suffisant pour l'engagement

Monsieur Gabriel Bertein demande aux conseillers d'en débattre

Monsieur Loïc Oger estime qu'un tableau serait rapide à faire

Monsieur Grégory Vassaux pense que la mise en ligne ne serait pas compliquée

Monsieur Gilles Secq demande quelle présentation pourrait être adoptée

Monsieur Gabriel Bertein se demande qui le ferait vivre

Madame Brigitte Grenier rappelle que Jérémy Faucon s'était proposé

Monsieur Gabriel Bertein conclut : « on y va ! » Il demande s'il y a une autre question

D. Prérogatives du maire en matière d'urbanisme

Monsieur Gilles Secq aborde le sujet des permis de construire. Il lui semblerait intéressant de clarifier dans le bulletin les latitudes et prérogatives du maire en la matière. En effet, on pourrait s'inquiéter du pouvoir solitaire du maire sur le changement de visage d'une commune. En l'occurrence, la loi a prévu que ce pouvoir s'exerce de manière solitaire, encadré toutefois par les normes du PLUi.

Monsieur Gabriel Bertein rappelle que la 2^{ème} édition du bulletin avait commencé à évoquer ce sujet dans l'article sur les compétences du secrétaire de mairie et l'expertise technique de la CUA.

Monsieur Gilles Secq souhaiterait qu'on sache les responsabilités de chacun, et si le maire n'a plus qu'à signer après le quitus de la CUA

Monsieur Gabriel Bertein pense à des cas concrets où il est intervenu en amont, ce qui est préférable. Cela lui a permis de faire valoir ses connaissances sur les coulées de boue, dont il a fait part lors de l'élaboration du PLUi. Il rappelle que c'est sa responsabilité de signer, et de recevoir les doléances des

usagers. Il s'assure que Monsieur Gilles Secq souhaitera participer à cet article. D'autant que les dossiers soumis aux ABF font l'objet d'un dialogue avec Monsieur le maire, qui s'efforce de les écouter, de les rassurer.

Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour l'expliquer dans le bulletin.

E. Organisation des Journées européennes du patrimoine

Monsieur Gilles Secq demande ensuite ce qui est prévu pour les journées du patrimoine.

Monsieur Gabriel Bertein envisage plutôt des activités le dimanche, en lien avec les associations. Il a demandé l'autorisation aux propriétaires du château de Brétencourt de pouvoir passer dans le parc. Ceux-ci s'étaient montrés favorables en amont.

L'équipe de Wailly a demandé à le rencontrer avec Martine Cappon, et un collègue de conservatoire de Monsieur Gilles Secq . Monsieur le maire a découvert à ce moment-là leur projet autour du Crinchon, et leur a demandé d'y associer Rivière et son Carré des sources, ce qui aurait été en accord avec la transversalité des actions prônée par le comité de pilotage Crinchon piloté par la CUA et les 5 communes Achicourt, Agny, Wailly, Rivière et Basseux . Le maire de Wailly s'était montré ensuite incertain, laissant l'impression à Monsieur Gabriel Bertein que ce n'était pas lui qui travaillait sur ce projet à fond.

Monsieur le maire a proposé au comité de pilotage une opération dans le cadre du World Cleanup Day (journée mondiale du nettoyage), rappelant l'opération Rivière propre organisée au printemps qui avait rassemblé 120 personnes. Les habitants étaient demandeurs et avaient exprimé le désir de refaire cet événement. Ce serait l'occasion d'initier les opérations concertées sur l'ensemble de la vallée, telle que cette journée associant ballade et de nettoyage.

Monsieur Gabriel Bertein demande à Monsieur Gilles Secq s'il a des échos du projet de Wailly par l'intermédiaire de Martine Cappon.

Monsieur Gilles Secq ne sait pas car il ne l'a jamais rencontrée

Monsieur Gabriel Bertein imagine un projet plus important l'année prochaine autour du Crinchon et du Carré des sources dont il espère qu'il sera classé. Il mise sur le Réseau Vauban pour faire valoir le lien entre les éléments établissant le lancement de l'idée du Carré des sources par Vauban et la citadelle d'Arras. Ce lieu assez magique doit être restauré avec soin. Une action théâtrale proposée par Wailly ou une action de nettoyage contribuerait à le faire connaître.

Monsieur Gabriel Bertein se met à la disposition des conseillers s'ils ont des questions à ce sujet. Il fera suivre les comptes-rendus des comités de pilotages, qui sont des documents préparatoires, et donc au seul usage des élus. Il demande donc de faire attention à leur confidentialité.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 21h29.